

Enquête annuelle sur la production minérale – substances non métalliques (minéraux)

Guide à l'intention du participant

Le présent guide est conçu pour vous renseigner de manière détaillée sur les informations demandées dans le questionnaire. Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec nous. Le personnel de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) se fera un plaisir de vous aider.

Renseignements généraux

L'Enquête annuelle sur la production minérale – substances non métalliques (minéraux) est menée chaque année par l'ISQ dans le but de recueillir des données essentielles sur le secteur de l'extraction de minerais non métalliques (minéraux). Dans le cadre de cette enquête, chaque établissement doit fournir des renseignements sur différents aspects de ses activités, notamment les revenus, les dépenses, l'emploi et la production. L'ISQ utilise les résultats de cette enquête pour compiler des données selon les différents besoins du gouvernement du Québec. Également, les résultats sur la production permettent de compiler des données essentielles sur l'économie québécoise, notamment sur le produit intérieur brut (PIB).

D'autres organismes bénéficient des données diffusées à partir de cette enquête ; le milieu des affaires, les associations minières, les administrations gouvernementales et les particuliers en sont de bons exemples.

Directive générale sur les valeurs demandées

Lorsque les chiffres exacts ne sont pas disponibles, veuillez fournir vos meilleures estimations. Veuillez fournir tous les montants déclarés en devises canadiennes, en milliers de dollars et arrondis au millier de dollars près (p. ex. 55 417,40 \$ devient 55). Les pourcentages doivent être arrondis à la première décimale près (p. ex. 37,35 % devient 37,4 % ; 75,83 % devient 75,8 %). En ce qui concerne les quantités, elles doivent être arrondies à l'unité près (p. ex. 10 815,4 tonnes devient 10 815 tonnes).

Veuillez indiquer la **valeur 0** si la **valeur est nulle** ou si la **question ou la catégorie n'est pas applicable** à votre établissement. Autrement dit, ne laissez aucune case vide.

Secteur d'activité

Renseignements sur l'activité principale

L'activité principale est l'activité qui définit le but principal ou la raison d'être de l'organisation visée par l'enquête (votre établissement) selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Pour une entreprise ou une organisation à but lucratif, l'activité principale est normalement l'activité qui génère la majorité du chiffre d'affaires de l'entité.

Le SCIAN est un système de classification des industries qui a été conçu par les organismes statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis. Il vise à fournir des définitions communes de la structure industrielle des trois pays ainsi qu'un cadre statistique commun pour faciliter l'analyse des trois économies. Le SCIAN est articulé autour des principes de l'offre ou de la production afin d'assurer que les données sur les industries qui sont classées en fonction du SCIAN puissent se prêter à l'analyse de questions liées à la production.

Les entités ciblées par le SCIAN sont des entreprises et des organisations engagées dans la production de biens et de services. Elles comprennent des fermes, des entreprises constituées et non constituées en société et les entreprises publiques. Elles comprennent également les institutions et organismes engagés dans la production de services marchands et non marchands, ainsi que des organisations telles que les associations professionnelles, les syndicats, les organismes de bienfaisance ou sans but lucratif et les employés des ménages.

Le SCIAN utilisé dans ce questionnaire devrait refléter seulement les activités menées par l'unité d'organisation ciblée (votre établissement), qui peut être identifiée par la dénomination sociale et le nom commercial spécifié.

La classification du SCIAN contient un nombre limité d'activités qui peuvent être applicables à une entreprise ou une organisation. Le SCIAN associé à votre entreprise ou votre organisation ne décrit pas nécessairement son activité principale exactement comme vous le feriez.

Veuillez noter que les modifications devant être apportées à l'activité principale associée à votre entreprise ou à votre organisation en raison de vos réponses pourraient ne pas être appliquées avant l'envoi des questionnaires subséquents. Par conséquent, l'information transmise à ce sujet pourrait ne pas être à jour.

Si la description du SCIAN actuellement associé à votre entreprise ou à votre organisation est incorrecte, merci de fournir une brève description de votre activité principale à la **question C**.

Période de déclaration

Cette section permet de définir la durée de votre dernier exercice financier. Pour ce faire, nous vous demandons la date d'ouverture et la date de fermeture de l'exercice financier.

Cette période de déclaration (durée de votre dernier exercice financier) sera la période de référence pour toutes les informations demandées dans le questionnaire.

Revenus généraux

Ventes de produits et services

Le terme « Ventes de produits et services » correspond aux montants qui proviennent de la vente de produits et de services (en espèces ou à crédit) perçus dans le cadre des activités courantes d'une entreprise.

Déclarer toutes les ventes (domestiques et exportations) de biens et services en provenance d'emplacements québécois au prix de vente final. Les ventes devraient être déclarées « franco à bord à la sortie de l'établissement » : exclure les taxes d'accise et les taxes de vente provinciales et territoriales, la taxe de vente harmonisée (TVH) et la taxe sur les produits et services (TPS), les escomptes, les rabais sur vente, les retours et les frais d'expédition par les transporteurs généraux et les transporteurs à forfait. (Note : « franco à bord à la sortie de l'établissement » signifie à la sortie du camion si l'établissement utilise son camion et son conducteur.)

Les ventes libellées en devises étrangères doivent être converties en dollars canadiens selon le taux de change du jour de la transaction.

Note : Les biens déclarés comme vendus ne devraient pas être inclus dans les stocks et les biens en consignation devraient être déclarés comme des stocks jusqu'à ce qu'ils soient vendus.

Inclure :

- Les ventes de produits (concentrés de minerais) appartenant à votre établissement, qu'ils soient produits à votre établissement ou en sous-traitance par un autre établissement situé au Québec.
- Les ventes directement d'entrepôts situés à des endroits autres que votre établissement si ces entrepôts vous appartiennent ou sont loués par votre établissement.
- Les ventes de produits achetés pour la revente, tels quels (achetés d'une autre entreprise ou d'un autre établissement de votre entreprise qui n'est pas visé par ce questionnaire).
- Les montants provenant de la facturation proportionnelle.
- Les revenus provenant des réparations (frais de main-d'œuvre seulement, puisque le matériel et les produits appartiennent au client).
- Les revenus provenant de travail à forfait (frais de main-d'œuvre seulement lorsque le matériel et les produits appartiennent au client).
- La valeur comptable des biens vendus pour la location.
- Les transferts à d'autres unités commerciales ou au siège social de votre entreprise. Noter que ces transferts doivent être déclarés selon la valeur inscrite dans les livres comptables de votre établissement (c'est-à-dire la valeur de l'écriture comptable).

Exclure :

- Les transferts d'inventaire et les ventes en consignation.
- Les taxes de vente fédérales, provinciales et territoriales, et les droits et les taxes d'accise.
- Les retours et les escomptes.
- Les frais d'expédition par transporteurs généraux ou à forfait.

Location et location à bail

Les revenus de location et de location à bail provenant des actifs de votre établissement devraient être déclarés dans cette section. Les revenus doivent être déclarés avant la déduction des dépenses comme l'impôt foncier et les frais de réparation et d'entretien, et exclure la taxe de vente sur les produits et services. Les coûts de location ne devraient pas être soustraits des revenus de location.

Inclure :

- Les revenus de location ou de location à bail de produits fabriqués par votre établissement.
- Les revenus de location ou de location à bail à court ou à long terme de véhicules, de machinerie et d'équipement appartenant à votre établissement (inclure les baux d'exploitation).
- Les revenus de location ou de location à bail d'appartements, de constructions commerciales, de terrains, d'immeubles de bureaux et de logements résidentiels, et des investissements dans des copropriétés.

Exclure :

- Les frais financiers provenant de financement ou de vente à bail.
- Les revenus provenant de la propriété intellectuelle (p. ex. les brevets, les droits d'auteur, les marques de commerce).

Commissions

Inclure les commissions gagnées sur les ventes de produits ou de services faites par des entreprises telles que les agences de publicité, les courtiers, les agents d'assurance, les ventes de billets de loterie, les représentants commerciaux et les agences de voyages – la compensation pourrait également être déclarée à ce point (p. ex. la compensation pour percevoir la taxe de vente).

Subventions (inclure les dons, les subventions et les collectes de fonds)

Inclure :

- Les octrois, les contributions et les subventions non remboursables de tous les gouvernements.
- Les revenus du secteur privé (entreprises et particuliers) sous forme de parrainages, de dons et de collectes de fonds.

Redevances, droits, contrats de licence et redevances de franchisage

Une redevance est définie comme un montant d'argent perçu par le détenteur d'un droit d'auteur, d'une marque de commerce ou d'un brevet. Les redevances payées par votre établissement ne devraient pas être soustraites des revenus de redevances.

Inclure :

- Le revenu tiré de la vente ou de l'utilisation de tous les droits de propriété intellectuelle d'œuvres musicales, littéraires, artistiques ou dramatiques, et d'enregistrements sonores, ou de la radiodiffusion de signaux de communication. À titre d'exemple : production cinématographique, programme d'ordinateur, etc.
- Les redevances de franchisage.
- Les redevances de contrats de licence.
- Les autres types de redevances.

Dividendes

Les frais de dividendes ne devraient pas être soustraits des revenus de dividendes.

Inclure :

- Les revenus de dividendes.
- Les dividendes de sources canadiennes.
- Les dividendes de sources étrangères.
- Les dividendes de parrainage.

Exclure :

- Les dividendes des placements de capitaux provenant des filiales.

Intérêts

Les frais sur les intérêts ne devraient pas être soustraits des revenus provenant des intérêts.

Inclure :

- Les revenus d'investissements.
- Les intérêts de sources étrangères.
- Les intérêts sur les titres et les obligations du Canada.
- Les intérêts sur des prêts hypothécaires canadiens.
- Les intérêts d'autres sources canadiennes.

Exclure :

- La part des gains ou des pertes de filiales ou de sociétés affiliées.

Autres revenus (veuillez préciser)

Inclure tous les montants non inclus dans les catégories de revenus ci-dessus, tels que :

- Les revenus provenant de garanties.
- Les droits relatifs à l'affichage de produits sur des sites Web, à leur présentation dans des vitrines et des catalogues.
- Les revenus provenant de frais de livraison et de frais de manutention qui ne sont pas compris dans le prix des marchandises.
- Les revenus de services de dépôt, les revenus de services de crédit, les revenus de services de carte.
- Les revenus provenant d'activités secondaires (p. ex. cafétérias et cantines).
- Les revenus provenant de travaux d'installation ou de construction exécutés à l'extérieur de votre établissement pour des produits n'appartenant pas à votre établissement.

Revenus caractéristiques de l'industrie

Ventes de biens de votre propre production

Inclure :

- Les ventes de produits provenant de minerais extraits, concassés, broyés, tamisés ou concentrés à votre établissement ou à tout autre établissement de sous-traitance de votre établissement au Québec.
- Les ventes provenant directement d'entrepôts situés à des endroits autres que votre établissement si ces entrepôts appartiennent à votre établissement ou sont loués par celui-ci.
- Les montants provenant de la facturation proportionnelle.
- La valeur comptable des biens vendus pour la location.

- Les transferts à d'autres unités commerciales ou au siège social de votre entreprise. Noter que ces transferts doivent être déclarés selon la valeur inscrite dans les livres comptables de votre établissement (c'est-à-dire la valeur de l'écriture comptable).

Exclure :

- Les transferts destinés aux soldes d'inventaire et aux ventes en consignation.
- Les frais d'expédition par transporteurs généraux ou à forfait.
- Les rabais et les retours sur vente.
- Les taxes de vente fédérales, provinciales et territoriales, et les droits et les taxes d'accise.
- Les ventes de biens achetés pour la revente, tels quels.
- Les revenus provenant de travail à forfait.

Dépenses générales

Achats

Veillez fournir les coûts d'achat rendu (« franco à bord » à la sortie de l'usine, exclure la TPS).

Inclure :

- Les achats de matières premières et de composantes à être utilisées dans le processus de fabrication des produits et sous-produits sortant de votre établissement.
- Les achats d'explosifs et de matériaux de dynamitage, de réactifs collecteurs pour la concentration des minerais et de produits chimiques pour le traitement de l'eau.
- Les achats de bois d'œuvre et de sciage, et d'huiles et de graisses lubrifiantes.
- Les achats de boulets et de tiges pour broyeur.
- Les achats de tiges d'acier et de trépan pour le forage des roches.
- Les achats de matériaux en acier (barres, profilés, plaques, feuilles galvanisées).

- Les achats de contenants non consignés en autres matériels d'expédition et d'emballage.
- Les biens achetés tels quels pour la revente (sans autre traitement).
- Les frais d'expédition par transporteurs généraux ou à forfait.
- Les frais de transport à l'achat et les droits de douane.

Exclure :

- Les taxes de vente fédérales, provinciales et territoriales, et les droits et les taxes d'accise.
- La variation des stocks.

Frais de main-d'œuvre

Salaires, traitements et commissions

Veillez déclarer tous les salaires et traitements (inclure les allocations imposables et les commissions telles qu'elles figurent sur le T4 – État de la rémunération payée) pour la présente période de déclaration. Les montants déclarés devraient être bruts, avant toute retenue à la source.

Inclure :

- La rémunération de la main-d'œuvre indirecte (p. ex. les préposés au service d'alimentation, le personnel des travaux de réparation).
- Les heures supplémentaires.
- Les indemnités de vacances.
- Les paiements versés à la main-d'œuvre temporaire.
- Les salaires des administrateurs.
- Les primes (y compris la participation aux bénéfiques).
- Les commissions payées aux employés permanents, comme les agents commerciaux.
- Les allocations imposables (p. ex. la valeur du gîte et couvert, les cadeaux reçus tels que des billets d'avion pour des vacances).
- Les salaires rétroactifs.
- Les options d'achat d'actions accordées aux employés (le montant pour lequel vous avez inscrit le « code 38 » sur le feuillet T4 des employés et qui est inscrit dans la case 14 – valeur selon les règlements de l'ARC).
- Toute autre forme d'indemnité qui fait partie des gains des employés.
- Les paiements versés aux personnes travaillant dans leurs propres locaux et qui utilisent le matériel et les matières fournis par votre établissement, car ces personnes sont considérées comme des employés.
- Les indemnités de départ.

Exclure :

- Les options d'achat d'actions reportées accordées aux employés qui répondent aux règles pertinentes de l'ARC (le montant pour lequel vous avez inscrit le « code 53 » sur le feuillet T4 des employés et qui est exclu de la case 14).
- Les sommes versées à d'autres unités commerciales destinées uniquement aux coûts du travail et de l'emploi.
- Les sommes retirées par les propriétaires actifs et les associés d'unités commerciales non constituées en personne morale.
- Les jetons de présence versés aux administrateurs ou la répartition des bénéfiques entre les actionnaires des unités commerciales constituées en personne morale.

- Tous les coûts et les dépenses associés à des employés contractuels de l'extérieur (déclarer ces montants à la question 7 c) – Contrats de sous-traitance).
- Les coûts et les dépenses associés aux travailleurs temporaires recrutés par l'intermédiaire d'une agence ainsi que les frais pour les services de recherche de personnel (déclarer ces montants à la question 7 u) – Toutes les autres dépenses).

Avantages sociaux des employés

Veillez déclarer les dépenses liées à la part des avantages sociaux versée par l'employeur.

Inclure :

- Les sommes versées pour les régimes d'assurance vie et d'assurance maladie complémentaires (p. ex. les régimes d'assurance pour les soins médicaux et dentaires, les médicaments et les soins de la vue).
- Les cotisations de l'employeur au Régime de pensions du Canada (RPC) et au Régime de rentes du Québec (RRQ).
- Les cotisations aux régimes de pension de l'employeur.
- Les contributions sociales aux régimes provinciaux et territoriaux de santé et d'éducation (qui s'appliquent à votre établissement).
- Les cotisations liées à l'indemnisation des accidentés du travail (régime provincial ou territorial applicable à votre établissement).
- La part de l'employeur aux cotisations d'assurance emploi (AE).
- Les cotisations aux associations professionnelles payées par l'employeur.
- Toute autre somme versée pour le financement d'avantages sociaux comme les allocations pour la garde d'enfants ou les régimes de prestations supplémentaires de chômage (PSC).

Exclure :

- Les cotisations des employés pour ces avantages sociaux (c'est-à-dire les retenues salariales).

Contrats de sous-traitance

Les dépenses de sous-traitance correspondent à l'achat de services venant de l'extérieur de l'entreprise et non de l'entreprise elle-même. Dans de tels cas, un grand nombre d'unités commerciales fournissent des matériaux à d'autres unités commerciales ou à des particuliers pour la fabrication de produits « sur commande ». Les dépenses de sous-traitance ne correspondent qu'aux travaux sous-traités pour la production des produits de l'entreprise.

Inclure :

- Les commissions versées à des non-employés.
- Tous les montants que vous payez à d'autres unités commerciales, à des entreprises ou à des particuliers pour un travail effectué sur du matériel vous appartenant.
- Le travail fait sur commande et les travaux à forfait.
- Le travail effectué en sous-traitance ou par une main-d'œuvre extérieure.
- La main-d'œuvre embauchée en sous-traitance.

Exclure :

- Les contrats de sous-traitance en recherche et développement (déclarer ces montants à la question 7 d) – Frais de recherche et développement).
- Les salaires et traitements versés aux employés.
- Les montants versés à des particuliers qui travaillent dans leurs propres locaux en utilisant des machines, du matériel et des matières fournis par votre entreprise (ces personnes devraient être considérées comme des employés).
- Le coût des matériaux.
- Les coûts et les dépenses associés aux travailleurs temporaires recrutés par l'intermédiaire d'une agence ainsi que les frais pour les services de recherche de personnel (déclarer ces montants à la question 7 u) – Toutes les autres dépenses).
- Les coûts et les dépenses des services de réparation et d'entretien (déclarer ces montants à la question 7 m) – Réparations et entretien).

Frais de recherche et de développement

Veillez déclarer tous les coûts et les dépenses liés aux activités payées (achetées ou sous-traitées) avec l'intention de faire une nouvelle découverte qui pourrait engendrer une amélioration ou le développement d'un produit ou d'un processus.

Exclure :

- Les frais de votre propre main-d'œuvre (inclus à la 7 b1) – Salaires, traitements et commissions).
- Les dépenses d'exploration et de mise en valeur de gîtes minéraux.

Frais professionnels et frais d'affaires

Veillez ne déclarer que l'achat total des frais ou honoraires de services professionnels et commerciaux (une répartition détaillée pourrait être demandée dans une section subséquente).

Inclure :

- Les frais d'avocats.
- Les frais de comptabilité et de vérification.
- Les frais d'enseignement et de formation.
- Les frais d'évaluation.
- Les frais de gestion d'administration.
- Les frais de gestion immobilière.
- Les frais d'expertise et de services en technologie de l'information (TI) (achetés).
- Les frais de service pour traitement de données.
- Les frais d'architecture.
- Les honoraires d'ingénieurs.
- Les frais de services scientifiques et techniques.
- Les autres frais d'expertise (expertise en gestion, expertise technique et scientifique).
- Les frais de services vétérinaires.
- Les frais pour les services de santé.
- Les frais de préparation de la paie.
- Tous les autres frais pour services professionnels et commerciaux.

Exclure :

- Les frais de service versés au siège social et aux autres unités commerciales non compris dans ce questionnaire (déclarer ces montants à la question 7 u) – Toutes les autres dépenses).
- Le coût des activités internes entreprises par votre personnel.

Dépenses en énergie et en eau

Veillez déclarer les coûts et les dépenses pour l'achat d'énergie et les services publics d'approvisionnement en eau imputés aux activités de la période de déclaration, comme l'eau, l'électricité, le gaz naturel et le chauffage.

Inclure :

- Le diesel, le bois de chauffage, le gaz naturel, le mazout et le propane.
- Les eaux usées.

Exclure :

- Les dépenses d'énergie comprises dans vos contrats de location et de location à bail.
- Le téléphone, l'Internet et les autres moyens de télécommunications.
- Le carburant pour véhicules (déclarer ce montant à la question 7 u) – Toutes les autres dépenses).

Frais de bureau et dépenses reliées à l'informatique

Veillez déclarer toutes les fournitures de bureau achetées et utilisées tant dans vos activités manufacturières que dans vos activités non manufacturières.

Inclure :

- La papeterie et les fournitures de bureau, le papier et les autres fournitures pour les photocopieurs, les imprimantes et les télécopieurs.
- Le tarif postal et de messagerie (pour une utilisation quotidienne dans une activité commerciale).
- Les dispositifs d'entreposage de données et la mise à niveau d'ordinateurs.
- Les frais de traitement de données (équipement, logiciel et licence pour logiciel).

Exclure :

- Le téléphone, l'Internet et les autres dépenses en télécommunications (déclarer ce montant à la question 7 h) – Téléphone, Internet et autres télécommunications).

Téléphone, Internet et autres télécommunications

Inclure :

- Les frais de téléphone, de télécopieur, de téléphone cellulaire ou de téléavertisseurs associés à la transmission de la voix, de données ou d'images.
- Les frais d'accès à Internet.
- Les services de transmission par câble et par satellite d'émissions télévisées, radiodiffusées et musicales.
- Les services de télécommunications filaires.
- Les services de télécommunications sans fil.
- Les services de télécommunications par satellite.
- Les services de bande passante pour envoyer et recevoir des fichiers numériques.
- Les services d'accès en direct.
- Les services de diffusion d'information en direct.

Taxes professionnelles, licences et permis

Cette question comprend le coût de divers permis et licences et certaines taxes indirectes (les taxes perçues pour votre établissement qui ne sont pas les revenus de sociétés ou les impôts sur les activités forestières, les taxes de ventes et d'accise ou les impôts sur les primes d'assurance).

Inclure :

- Les impôts fonciers versés directement et les taxes de transfert de propriété.
- Les taxes professionnelles.
- Les droits d'immatriculation des véhicules automobiles.
- Les frais de permis de vente d'alcool.
- Les frais de permis commerciales.
- Les frais de licences professionnelles.
- Tous autres frais de licences.
- L'impôt sur le lotissement.
- Les frais pour permis de construction et les redevances d'exploitation.
- Les frais pour toutes autres licences ou tous autres permis commerciaux et immobiliers non précisés ci-dessus.

Exclure :

- Les impôts fonciers compris dans vos dépenses de location et de location à bail.
- Les impôts sur le revenu des sociétés.
- Les redevances payées à la Couronne (p. ex. les titres miniers).

Redevances, redevances de franchisage et droits d'adhésion

Inclure :

- Les montants versés aux titulaires de brevets d'invention, de droits d'auteur, de droits d'exécution et de marques de commerce.
- Les redevances dérogatoires brutes et les coûts directs des redevances.
- Les frais de redevances des résidents et des non-résidents.
- Les frais d'abonnement (*membership*).
- Les redevances de franchisage.

Redevances de la Couronne

Inclure :

- Les redevances versées à la Couronne, les locations à bail et locations de la Couronne, les coûts des droits de titres miniers.
- Les redevances fédérales et provinciales, les taxes et les paiements au titre de location à bail ou de locations liés à l'acquisition, à l'exploitation ou à la propriété de ressources naturelles.

Location et location à bail

Inclure :

- Les frais de location et de location à bail, les frais de location de biens immobiliers, les frais de copropriété et les frais de location de matériel.
- Les frais de location simple (par opposition aux locations à bail qui peuvent être capitalisées).
- Les frais de location et de location à bail de véhicules automobiles (sans chauffeur).
- L'ameublement et les appareils d'éclairage.
- La location d'ordinateurs, de matériel et d'outillage (sans opérateur).
- Les frais d'entreposage.
- Les frais d'éclairage et d'échafaudage de studios.
- Les frais de location d'équipement pour la construction routière.
- Les frais de mazout et les autres dépenses liés aux services publics compris dans vos contrats de location et de location à bail.

Exclure :

- Les frais de location et de location à bail de véhicules (avec chauffeur), de matériel et d'outillage (avec opérateur) (déclarer ces montants à la question 7 u) – Toutes les autres dépenses).

Réparations et entretien

Cette question comprend les frais de réparation et d'entretien liés au remplacement de pièces ou à d'autres restaurations d'usine ou de matériel pour garder vos biens en bon état de fonctionnement.

Inclure :

- Les services d'enlèvement des déchets dangereux et non dangereux.
- Les services de conciergerie et de nettoyage.
- Les services de balayage et de déneigement.
- Les coûts liés au matériel, aux pièces et à la main-d'œuvre externe associés aux dépenses suivantes : les bâtiments et les structures, les véhicules automobiles, la machinerie et l'équipement, l'équipement de sécurité et les autres biens (à l'exclusion des services de réparation de produits métalliques d'ornement ou de meubles).

Exclure :

- Les salaires (déclarer ces montants à la question 7 b) – Frais de main-d'œuvre).
- Les frais de gestion immobilière (déclarer ces montants à la question 7 e) – Frais professionnels et frais d'affaires).
- Les frais de réparation et d'entretien qui sont inclus dans ceux versés au siège social.

Amortissement et dépréciation

Veillez déclarer l'amortissement et la dépréciation (la répartition systématique du coût des immobilisations des activités courantes durant leur durée de vie utile) liés à la période de déclaration courante.

Inclure :

- Les frais directs liés à l'amortissement de biens corporels et des améliorations locatives.
- L'amortissement du matériel en location (pour les contrats de location simple : par le bailleur ; pour les contrats de location-acquisition : par le preneur de bail).
- L'amortissement d'immobilisations incorporelles (amortissement des fonds commerciaux, brevets, franchises, droits d'auteur, marques de commerce, frais différés, gains et pertes sur placements reportés, coûts d'organisation).

Assurances

Les revenus de recouvrement d'assurance devraient être déduits des dépenses d'assurance.

Inclure :

- Les services d'assurance accidents et d'assurance maladie.
- Les services d'assurance vie et les régimes individuels de retraite.
- Les services d'assurance de biens (y compris la propriété et les véhicules automobiles).
- Les services d'assurance de responsabilité civile.
- L'assurance vie des dirigeants.
- Le versement de cautions, l'assurance contre les pertes d'exploitation, l'assurance incendie.
- Les autres services d'assurance non spécifiés ailleurs.

Exclure :

- Les cotisations versées au nom des employés et considérées comme des avantages imposables (déclarer ces montants à la question 7 b2) – Avantages sociaux des employés).
- Les primes payées directement au siège social (déclarer ces montants à la question 7 u) – Toutes les autres dépenses).

Publicité, marketing, promotion, repas et divertissement

Inclure :

- Les services de planification et de création de publicité.
- La publicité dans les journaux et les dépenses liées aux médias.
- Les catalogues, les présentations et les présentoirs.
- Les services d'organisation de foires commerciales et d'expositions.
- Les billets de théâtre, de concerts et d'événements sportifs pour la promotion de l'entreprise.
- Les dépenses liées aux collectes de fonds.
- Les repas et les achats de divertissement et d'hôtellerie effectués pour des clients.
- Les autres services de publicité.

Frais de déplacement, de réunions et de congrès

Inclure :

- Les frais de déplacement.
- Les services de location de voiture, d'autocar et de voiture-coach avec chauffeur.
- Les frais de rencontres, de congrès et de séminaires.
- Le transport de passagers (avion, autocar, train, etc.).
- Les frais d'hébergement.
- Les allocations de voyage et les frais de repas pendant le voyage.
- Les services d'agence de voyages.
- Les services de taxi.
- Les services de repas et de boissons pour consommation dans les locaux de l'entreprise.
- Les autres frais de déplacement.

Frais de services financiers

Inclure :

- Les frais de service explicites pour services financiers.
- Les commissions et les frais liés à l'utilisation de cartes de crédit et de débit.
- Les frais de recouvrement et de transfert.
- Les droits d'enregistrement et les frais d'agents de transfert.
- Les frais de sécurité et de commissions des valeurs mobilières.
- Les autres frais pour services financiers.

Exclure :

- Les frais d'intérêts (déclarer ces montants à la question 7 s) – Frais d'intérêts).

Frais d'intérêts

Veillez déclarer les coûts associés au maintien des dettes de votre compagnie, tels que les intérêts et les frais bancaires, les paiements d'intérêts sur les baux en capital, l'amortissement de l'escompte d'émission d'obligations.

Inclure :

- Les intérêts sur la dette à court terme et à long terme.
- Les intérêts sur les obligations et les titres.
- Les intérêts sur les hypothèques.

Exclure :

- Les dividendes payés sur des actions privilégiées rachetables au gré du porteur et à terme.
- Les dépenses d'émissions obligataires (inclure l'amortissement).

Créances irrécouvrables, pertes sur prêts, dons, contributions politiques et dépréciation des stocks

Inclure :

- Les dons aux œuvres de bienfaisance et les contributions politiques.
- Les créances irrécouvrables.
- Les pertes sur prêt.
- Les provisions pour les mauvaises créances (moins le recouvrement pour les mauvaises créances).
- Le rajustement des stocks.

Toutes les autres dépenses

Inclure les dépenses entre les établissements d'une même entreprise.

Inclure :

- Les coûts liés aux chemins miniers.
- Les coûts de production.
- Les dépenses de carburant pour véhicules.
- Les coûts d'exploitation de canalisation, de perçage et de restauration d'établissement.
- Les autres coûts de location de propriétés reliées à la production.
- Les coûts des autres locations à bail.
- Les autres coûts directs.
- Les coûts de location d'équipement et d'opération.
- Les dépenses générales assignées aux coûts de ventes.
- L'excédent de caisse ou déficit de caisse.
- Le remboursement des dépenses de la société mère.
- Les dépenses de garantie.
- Les dépenses de recrutement.
- Les frais généraux et administratifs.
- Les dépenses entre différentes divisions.
- Les transferts de fonds à l'interne (moins les dépenses de recouvrement).
- Les coûts d'exploitation et de développement.
- Le matériel de sécurité.
- Les fournitures de cafétéria.
- Le matériel, les composants et les fournitures utilisés pour l'installation et la construction de produits n'appartenant pas à votre établissement.
- Tous les autres matériaux, composants et fournitures non spécifiés ailleurs.
- L'écart (différence entre le coût prévu au budget pour un élément du coût de production et le coût réel de cet élément).
- Toutes autres dépenses non déclarées ailleurs.

Exclure :

- Les éléments liés aux dépenses au cours de périodes précédentes.

Dépenses caractéristiques de l'industrie

Achats

Renseignements sur les achats

Dans cette section, on demande une répartition du total des achats caractéristiques de l'industrie de l'extraction minière tels les achats de minerai, d'explosifs, de réactifs collecteurs pour la concentration des minerais, etc.

Salaires, traitements et commissions

Renseignements sur les salaires, les traitements et les commissions

Dans cette section, on demande une répartition du total des salaires, des traitements et des commissions pour votre établissement. Les montants indiqués ici doivent correspondre aux salaires et traitements bruts, c'est-à-dire avant toute retenue d'impôt sur le revenu et de cotisations des salariés aux différents régimes (assurance maladie, assurance accidents, retraite, autres assurances) ou à tout autre avantage. Veuillez calculer les montants séparément pour la main-d'œuvre directe – extraction et la main-d'œuvre directe – traitement de minerai à la mine ou dans une installation connexe. Veuillez aussi calculer les montants séparément pour la main-d'œuvre dans la nouvelle construction et la main-d'œuvre indirecte. Ne pas inclure la part des avantages sociaux versée par l'employeur.

Renseignements sur l'effectif moyen du personnel employé

On demande également dans cette section l'effectif moyen du personnel employé à votre établissement. Pour le calculer, additionnez le nombre d'employés à la dernière période de paie de chaque mois de la période de déclaration et divisez la somme par le nombre de mois (habituellement 12 mois). Veuillez calculer les nombres séparément pour la main-d'œuvre directe – extraction et la main-d'œuvre directe – traitement de minerai à la mine ou dans une installation connexe. Veuillez aussi calculer les nombres séparément pour la main-d'œuvre dans la nouvelle construction et la main-d'œuvre indirecte.

L'information recueillie dans cette section doit porter sur tous les employés inscrits sur la liste de paie de votre établissement.

Main-d'œuvre directe (activités d'extraction ou de traitement du minerai)

Veuillez déclarer les salaires bruts (en milliers de dollars canadiens) et l'effectif moyen du personnel employé.

Inclure :

- Les employés participant aux activités d'extraction.
 - activités d'extraction souterraines ;
 - activités d'extraction en surface.
- Les employés participant aux activités de traitement de minerai.
 - activités de concassage, de broyage, de tamisage et de concentration.
- Les employés participant aux services de réparation, d'entretien et de conciergerie.
- Les employés participant à la surveillance.
- Les contremaîtres exécutants qui font des travaux similaires à ceux des employés qu'ils supervisent.

Main-d'œuvre dans la nouvelle construction

Le personnel de la construction de bâtiments et de la réfection majeure de ces installations (lorsque ces travaux sont inscrits au compte d'immobilisations).

Main-d'œuvre indirecte (administration et vente ou exploitation)

Veuillez déclarer les salaires bruts (en milliers de dollars canadiens) et le nombre moyen d'effectifs employés. Ne pas inclure les travailleurs non inscrits sur la liste de paie.

Inclure :

- Le personnel de direction, le personnel administratif et le personnel de bureau.
- Le personnel des ventes.
- Les préposés au service d'alimentation.
- Le personnel des travaux de réparation de machines et d'outillage (lorsque ces travaux sont inscrits au compte d'immobilisations).

Inventaire

Dans cette section, on demande une répartition du total des stocks appartenant à votre établissement au début et à la fin de la période de déclaration, en milliers de dollars canadiens, pour :

Inclure :

- Les matières premières et les composantes achetées à être utilisées dans le processus de fabrication des produits et des sous-produits sortant de votre établissement.
- Les carburants.
- Les biens de fabrication en cours (p. ex. le minerai abattu dans les chantiers, le minerai dans les silos ou en tas, en pulpe ou en solution se trouvant à votre établissement).
- Les produits finis, c'est-à-dire les produits après extraction, concassage, broyage, tamisage, concentration, etc. prêts à être expédiés ou transférés à l'extérieur de votre établissement.
- Les biens achetés pour la revente, tels quels.
- Tous les autres stocks.

Extraction et traitement du minerai

Minerai brut extrait

Veillez déclarer les quantités de minerai brut extrait de votre établissement pour la période de déclaration, en tonnes métriques.

Minerai traité

Veillez déclarer les quantités de minerai traitées à votre établissement pour la période de déclaration, en tonnes métriques. Le traitement du minerai consiste aux activités de concassage, de broyage, de tamisage, de triage ou de concentration.

Débris rocheux et autres débris

Veillez déclarer les quantités de matériau retirées du site d'extraction à votre établissement (roche stérile et mort-terrain) pour la période de déclaration, en tonnes métriques.

Minerai retransformé à partir de résidus

Veillez déclarer les quantités de résidus miniers (p. ex. du matériau retiré de haldes de résidu minier) utilisées pour un traitement de minerai à votre établissement pour la période de déclaration, en tonnes métriques.

Production

Renseignements sur les produits

Dans cette section, on demande des informations sur la production de votre établissement. Le « **produit** » est le résultat des **activités de traitement et d'enrichissement du minerai**, dont l'extraction, le concassage, le broyage, le tamisage, le triage et la concentration à la mine.

Stock d'ouverture

Veillez déclarer toutes les **quantités** de « produit » **que votre établissement possédait au premier jour de l'exercice financier**, ainsi que leur **valeur**, que les quantités soient conservées à la mine ou à l'établissement, conservées à l'extérieur de la mine ou de l'établissement ou en transit, mais non vendues.

Transferts entrants et achats

Veillez déclarer les **quantités** de « produit » **achetées** pendant l'exercice financier ainsi que leur **valeur**. Veillez aussi inclure les quantités de « produit » **transférées** (et **non vendues**) à votre établissement en provenance d'autres mines ou établissements de votre entreprise.

Production qui vous appartient

Veillez déclarer **les quantités** de « produit » **que votre établissement possède** provenant de l'extraction et des activités de traitement et d'enrichissement du minerai effectuées à votre établissement, ainsi que leur **valeur**.

Veillez aussi inclure la quantité de « produit » **que votre établissement possède** provenant de minerai dont les activités de traitement et d'enrichissement du minerai ont été effectuées à forfait à partir d'une autre mine ou d'un autre établissement.

Production à forfait pour d'autres

Veillez déclarer **les quantités** de « produit » **que votre établissement ne possède pas** et pour lesquelles l'extraction ou les activités de traitement et d'enrichissement du minerai ont été effectuées à forfait pour d'autres à votre établissement, ainsi que leur valeur.

Expédition

Veillez déclarer **les quantités** de « produit » **que votre établissement possède et qui ont été vendues** à un autre établissement, intraentreprise ou interentreprises, ainsi que leur **valeur**. Veillez séparer **les quantités** vendues pour utilisation telle quelle ou pour être utilisées dans un **traitement ultérieur**.

Le traitement ultérieur consiste en une série d'étapes de fabrication qui succèdent aux activités de traitement et d'enrichissement du minerai. On y trouve notamment la **première transformation des métaux** tels la fonte et l'affinage pour la production de métaux primaires.

Si l'utilisation du « produit » vendu est inconnue, veuillez déclarer les valeurs dans la catégorie « Expéditions (vente telle quelle) ».

Transferts sortants pour traitement ultérieur

Le terme « **transfert** » signifie **qu'il n'y a pas encore eu de vente**.

Veillez déclarer **les quantités** de « produit » **transférées à l'extérieur** de votre établissement pour traitement ultérieur, ainsi que leur **valeur**.

Le traitement ultérieur consiste en une série d'étapes de fabrication qui succèdent aux activités de traitement et d'enrichissement du minerai. On y trouve la fabrication de produits non métalliques comme les minéraux (graphite et mica par exemple) transformés.

Veillez également séparer **les quantités transférées pour traitement ultérieur et leur valeur** selon trois zones géographiques distinctes :

1. les transferts sortant vers des usines situées au Québec ;
2. les transferts sortant vers des usines situées à l'extérieur du Québec, mais situées au Canada ;
3. les transferts sortant vers des usines situées à l'extérieur du Canada.

Transferts internes pour traitement ultérieur

Veillez déclarer **les quantités** de « produit » **transférées à l'interne**, c'est-à-dire au **sein même de votre établissement** pour traitement ultérieur, ainsi que leur **valeur**.

Le traitement ultérieur consiste en une série d'étapes de fabrication qui succèdent aux activités de traitement et d'enrichissement du minerai. On y trouve la fabrication de produits non métalliques comme les minéraux (graphite et mica par exemple) transformés.

Destinations des expéditions

Pour tous les « produits » **qui ont été expédiés (vendus)** à un autre établissement, que ce soit intraentreprise ou interentreprises, veuillez fournir la répartition par destinations de **la valeur** des expéditions, selon les provinces et territoires canadiens ou selon les zones géographiques suivantes : États-Unis, Asie, Europe et autre.

Prévision de la production, des transferts sortants et des expéditions

Pour chaque « produit » sortant de votre établissement, veuillez fournir la prévision de production, de transferts et d'expéditions du produit pour l'année suivant la période de déclaration (durée de votre dernier exercice financier), en quantité et en milliers de dollars canadiens.